

Agents autorisés Membres du conseil d'administration de la FPPQ Association des emballeurs de pommes du Québec M ^{me} Sophie Perreault, AQDFL. M. Alfredo Cadario, coordonnateur Table filière pomme Entrepôtsitaires	Représentants des chaînes Loblaws, Provigo, Maxi et Maxi & Cie Metro Sobey's M. Yvon Laurin. Ass. Prop. des fruiteries du Québec
--	---

12 août 2013

Prix minimum de la pomme tardive destinée à la consommation à l'état frais – récolte 2013

Décision du comité de prix du 12 août 2013 des pommes destinées à la consommation à l'état frais, dont font partie des représentants de l'Association des emballeurs de pommes du Québec et de la Fédération des producteurs de pommes du Québec d'établir le prix de certaines variétés tardives :

Date	Sunrise	Paulared	Lobo et Ginger Gold
À compter du début de l'écoulement	S : 16,00 \$ C : 20,00 \$	S : 16,00 \$ C : 20,00 \$	S : 16,00 \$ C : 20,00 \$

S: Sac C: cellule

Suite à la décision du comité de prix, **le prix des pommes destinées en cellule** s'appliquera pour toutes les pommes de calibre 2 ¾ po et plus vendues en vrac dans des contenants de 35 lb et plus.

PRIX DES VARIÉTÉS HÂTIVES : Les membres du comité ont décidé que le prix des variétés hâtives serait flottant.

Prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais

Étant donné que le calendrier des dates de mise en marché est évolutif, il peut être révisé régulièrement selon l'évolution de la récolte. Le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais (téléphonique) se tiendra **19 AOÛT 2013** à 13 h dans le but de rediscuter des dates de mise en marché et le prix des pommes tardives.

Prix minimum de la pomme destinée à la transformation – récolte 2013

Décision du 6 août 2013 du comité de prix de la pomme destinée à la transformation.

Date	Pommes à jus standard	Pommes à sauce	Pommes à jus opalescent
À compter du début de la récolte	Hâtives 0,06 \$ la livre ou 2,52 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres

Prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la transformation

Les membres du comité ont décidé que le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la transformation se tiendra **le 2 SEPTEMBRE en soirée** à la Maison de l'UPA pour discuter des prix des pommes tardives.

Calendrier des dates de mise en marché – récolte 2013



Le 12 août 2013, les membres du comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais ont déterminé de **devancer la date de la Paulared au LUNDI 19 août 2012**, dans le but d'avoir un approvisionnement continu de qualité et de respecter la maturité des différentes variétés de pommes du Québec. Les membres du comité demandent aux producteurs, emballeurs et à tous les intervenants de la filière de la pomme de respecter ces dates qui débutent le mercredi.

JUILLET	03	10	17	24	31
		Jaune transp. Lodi	Jaune transparente	Jaune transparente Vista Bella Rouge hâtive	Jaune transparente Vista Bella Rouge hâtive
AOÛT	07	14	19	21	28
	Vista Bella Jersey Mac ** Rouge hâtive Melba	Jersey Mac Melba	Paulared Jersey Mac Melba	Jersey Mac Melba Sunrise N Paulared	Sunrise N Paulared Ginger Gold N
SEPTEMBRE	04	11	18	25	
	Paulared Lobo ** Ginger Gold N	Paulared Lobo Ginger Gold N	Paulared Lobo Ginger Gold N McIntosh **	Paulared Lobo McIntosh Spartan Honeycrisp N Gala N Ginger Gold N Jaune délicateuse	
OCTOBRE	02	09	16	23	30
	Lobo McIntosh Honeycrisp N Gala N Spartan Empire Cortland Jaune délicateuse	Lobo McIntosh Honeycrisp N Gala N Spartan Empire Cortland Rouge délicateuse Jaune délicateuse	Lobo McIntosh Honeycrisp N Gala N Spartan Empire Cortland Rouge délicateuse Jaune délicateuse	Lobo McIntosh Honeycrisp N Gala N Spartan Empire Cortland Rouge délicateuse Jaune délicateuse	Lobo McIntosh Honeycrisp N Gala N Spartan Empire Cortland Rouge délicateuse Jaune délicateuse

** Quantité limitée

N : nouvelle variété

Tous les agents autorisés qui commercialiseront avant la date de mise en marché à compter de la variété **SUNRISE** perdront des points de démerite qui pourraient entraîner la perte de leur autorisation à titre d'agent autorisé. De plus, la Fédération se réserve le droit d'entamer toute procédure juridique nécessaire pour le non respect des dates de mise en marché et **contre tous les agents non-autorisés**.

Daniel Ruel
Fédération des producteurs de pommes du Québec